

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 465**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

BEES : Brevet d'état d'éducateur sportif premier degré option Course d'orientation

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé des sports et de la jeunesse Modalités d'élaboration de références : CPC des métiers du sport et de l'animation.	Directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs, Ministère chargé des sports et de la jeunesse

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

**L'éducateur sportif premier degré course d'orientation exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.**

*1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :*

Il accueille et encadre tous publics dans les différentes pratiques de course d'orientation - pédestre, à VTT ou à ski, raid d'orientation, course d'orientation de nuit - en milieu naturel ou en espaces sportifs (pratique de loisir ou de compétition).

*2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :*

Il initie et perfectionne tous publics dans les différentes pratiques de course d'orientation.

Il anime et encadre des projets d'animation et d'entraînement adaptés au public, dans les conditions de sécurité conformes à la réglementation.

Il organise des courses, des raids.

Il met en œuvre des circuits, le traçage et balisage des parcours.

*3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :*

Il promeut la pratique de la course d'orientation, les espaces permanents ainsi que les formes nouvelles de pratiques.

Il organise des manifestations sportives ou de loisir-famille, au sein de sa structure.

Il conçoit et formalise le projet global d'animation de sa structure.

Il participe à la gestion administrative et financière des activités proposées.

#### **Capacités ou compétences attestées :**

1

Conseiller le public dans les différentes pratiques de course d'orientation.

Accompagner et conseiller le coureur lors des compétitions.

2

Maîtriser les spécificités des différentes pratiques de la course d'orientation (CO pédestre, CO à VTT, CO à ski, CO de nuit), du traçage des parcours associés et du matériel.

Choisir, élaborer et sécuriser les parcours - sur carte et sur terrain - adaptés au milieu, aux caractéristiques et niveau des coureurs d'orientation.

Poser les balises et autres matériels sur le terrain en fonction du niveau de course.

Concevoir, conduire et évaluer des séances d'initiation et d'enseignement de la course d'orientation adaptées aux pratiquants et au parcours (espace sportif d'orientation, milieu naturel), et ce dans le respect du projet de la structure.

Programmer l'entraînement d'un coureur d'orientation compétiteur.

Animer un groupe en proposant des situations pédagogiques - d'apprentissage et d'entraînement - variées, en toute sécurité (parcours, paramètres météorologiques, etc.), et dans le cadre de la réglementation.

Conseiller les coureurs d'orientation lors de compétitions (gestion individuelle et stratégie de course).

Maîtriser les gestes de base et les différentes techniques spécifiques aux pratiques de la course d'orientation.

3

Organiser et coordonner des actions de promotion des pratiques de la course d'orientation dans le cadre législatif et réglementaire institutionnel.

Coordonner une équipe pédagogique et le personnel technique lors d'une course (contrôleurs, juges, etc.).

Mettre en œuvre et organiser les premiers secours.

## Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant (enseignement à des particuliers ou à des groupes). Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

Educateur sportif ou entraîneur ou moniteur de course d'orientation  
Animateur ou animateur sportif en course d'orientation ou animateur de loisirs sportifs

Educateur territorial des APS (sur concours)

### Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

### Réglementation d'activités :

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Partie commune à l'ensemble des options du diplôme BEES 1er degré : - épreuve écrite portant sur les sciences humaines et biologiques.

- épreuve orale portant sur les 3 thèmes suivants : le cadre institutionnel, socio-économique et juridique ; la gestion, promotion et communication ; l'esprit sportif.

Partie spécifique à l'option course d'orientation :

Un test de sélection ou être titulaire du diplôme fédéral 'balise de bronze' ou être classé coupe de France dans l'année précédant l'inscription au BEES 1.

Une préformation : un stage de préformation et un examen de préformation.

Une formation : 7 unités de formation - UF1 : les fondamentaux ; UF2 : sécurité, réglementation, organisation, traçage ; UF3 : pédagogie de la pratique sportive de loisir ; UF4 : pédagogie de la pratique sportive compétitive ; UF5 : cartographie ; UF6 : disciplines associées : tourisme et environnement ; UF7 : unité de réactualisation et de renforcement des connaissances ; un stage pédagogique en situation.

Un exmane final :

- épreuve générale composée d' un écrit portant sur les aspects techniques de la course d'orientation et d'un oral relatif à l'environnement économique et social.

- épreuve pédagogique composée de la présentation et la conduite d'une séance de pédagogie (pratique sportive de compétition ou pratique de loisir), et d'un entretien avec le jury.

- épreuve technique où le candidat effectue un circuit équivalent au parcours D 21 E ou H 21 E d'une course nationale ; un oral portant sur les règlements de la Fédération française de course d'orientation.

Le diplôme est délivré au candidat ayant obtenu ces deux parties de certification.

### Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;</p> <p>- un ou plusieurs membres des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;</p> <p>- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;</p> <p>- une ou plusieurs personnalités qualifiées, dont un ou plusieurs membres de l'enseignement supérieur lorsque la formation a fait l'objet d'une convention avec l'université.</p> <p>Partie spécifique :</p> <p>- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;</p> <p>- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option course d'orientation titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;</p> <p>- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;</p> <p>- une ou plusieurs personnalités qualifiées.</p> <p>Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.</p>
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS****ACCORDS EUROPÉENS OU  
INTERNATIONAUX**

Certifications reconnues en équivalence :  
UC4 du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport  
spécialité perfectionnement sportif mention course d'orientation arrêté du  
1er juillet 2008 - JO du 17 juillet 2008

**Base légale****Référence du décret général :**

Décret n°91-260 du 7 mars 1991 modifié

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 30 novembre 1992 modifié Arrêté du 20 février 1995 (option)

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002

**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

Ministère des Sports Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

<http://www.cidj.com>

**Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**